

ALFRED CLOUTIER

L'hon. T. C. CASGRAIN

Représentant du comté de
Québec au parlement fédéral

et

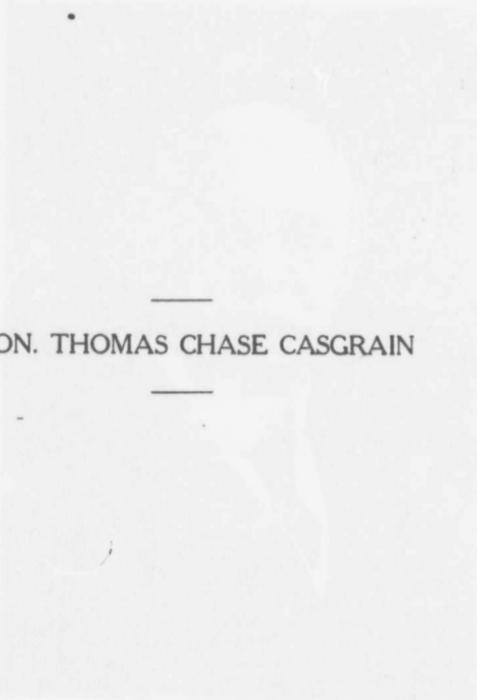
Ministre des Postes dans le
cabinet Borden. :-: :-: :-:



*Avec les compliments de
J. Chose - Casgrain*

1916



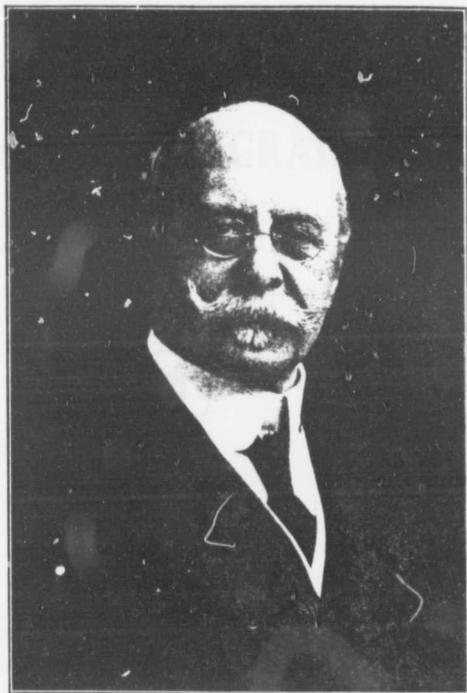


—

L'HON. THOMAS CHASE CASGRAIN

—

Portrait of Thomas Chase Casgrain



L'honorable Thomas Chase Casgrain

ALFRED CLOUTIER

L'hon. T. C. CASGRAIN

Représentant du comté de
Québec au parlement fédéral

et

Ministre des Postes dans le
cabinet Borden. :-: :-: :-:



1916



L'honorable Thomas Chase Casgrain

I

Dans le champ presque illimité de la politique que nous cultivons, chez nous, d'une façon si intensive, il n'y a pas seulement des gerbes de fleurs à cueillir,—des épis gonflés de grains savoureux à moissonner. Il faut aussi compter avec les ronces et les ivraies; les roches qui semblent germer sous la charrue; les ruisseaux qui deviennent des torrents et peuvent compromettre le travail d'une saison. Ceux qui rêvent de la gouverner d'un pays, comme d'une chose toute simple qui marche d'elle-même, sans qu'au timon, préside une intelligence, se trompent de la plus colossale manière.

Ce rêve persistant est peut-être la cause que notre députation n'est pas aussi efficace qu'elle devrait l'être. Le mal est que chacun se croit ministrable, quand c'est tout le contraire qui est vrai,—et pour discipliner ces multiples ambitions qui, chacune de leur côté, cherchent à se dépasser, à se faufiler au premier rang et souvent mettent un ministère aux abois, pour une vétille;—car dans les partis, l'on a plus de peine à vivre avec ceux qui en sont qu'avec ceux qui y sont opposés,—il importe d'avoir un esprit lucide une grande souplesse de tempérament, un verbe conciliant, une profonde connaissance des faiblesses et des appétits humains, surtout un doigté sûr. Tout cela au service d'une indéfectible énergie.

Contrairement à la bonne moyenne des élus du peuple M. Thomas Chase-Casgrain, l'un des principaux représentants politiques du Dominion, était, si l'on peut dire, ministrable

dès sa sortie de l'Université Laval,—moins, peut-être, l'expérience des hommes qui ne s'acquièrent qu'au prix de longs efforts et d'une observation soutenue. Déjà, il se sentait de la race des hommes qui n'ont pas peur d'affronter les grandes luttes, quand il s'agit d'une cause qui leur est chère.

II

Né à Détroit, Michigan, le 28 juillet 1852, d'une famille d'intellectuels, tant par son père que par sa mère, il passa une heureuse enfance et eut le délicieux bonheur de grandir au milieu d'intelligences ouvertes et cultivées,—le foyer de la famille influa toujours sur les destinées humaines.—Son grand-père, M. Thomas Chase s'était établi à Québec en 1822, après avoir obtenu sa retraite de la Marine anglaise, dans laquelle il était aspirant, pour cause de maladie contractée aux Antilles.—Il venait du comté d'Essex, Angleterre. En 1824, il épousa Mlle Catherine-Adélaïde Bailly de Messein, nièce d'un évêque. Peu après, il partait pour Détroit, Michigan. Mlle de Messein et Mademoiselle Baby, aïeule du Ministre des Postes avaient étudié ensemble, aux Ursulines. Quelques semaines après son admission à la pratique de la Médecine, le Dr Casgrain, fils de Mlle Baby devenue plus tard Madame C. E. Casgrain partit pour Detroit, et en 1851, il épousait Mademoiselle Chase. Comme on le voit, l'honorable Ministre des Postes est issu de la plus cordiale des ententes et bien que né aux Etats-Unis, il n'a guère de sang américain dans les veines. Son père, l'honorable sénateur Charles-E. Casgrain, fut un des dignes représentants de notre race dans la province d'Ontario. Médecin éminent, patriote sincère, homme d'action et d'étude il a laissé dans sa province d'adoption, une réputation qui est toute à notre honneur. Il était le frère de M. l'abbé Casgrain, l'un de nos plus distingués écrivains et de M. P.-B. Casgrain, écrivain lui aussi et qui fut pendant tant d'années député du comté de l'Islet.

La paix d'une famille unie, une douce gravité, le dévouement sans borne d'une mère aussi tolérante que ferme, furent les premiers spectacles qui frappèrent ses regards d'enfant. Mais il ne fallait pas gâter en mièvreries, cette jeune intelligence et la mal préparer aux fortes épreuves de la vie. Il fut envoyé au Séminaire de Québec pour y faire ses études

classiques. C'est là, dans cette institution qu'il commença à se distinguer et à se lier d'amitié avec toute la jeunesse de son temps.

Sa vie d'étudiant sérieuse et brillante à la fois, a dû lui procurer des joies dont il garde, dans l'intimité de son cœur, de précieux souvenirs. Au physique, grand, svelte, mis avec recherche sans affectation, ardent à tout, au jeu comme à l'étude, parlant haut, toujours le rire aux lèvres, la bonne humeur sur la figure, blaguant ses confrères à grise mine qui rechignaient devant la besogne et la vie un peu monotone du collège, il passa ses neuf ou dix années de pensionnat, entouré de l'amitié admirative de ses maîtres et de ses condisciples,—et surtout il travailla ferme. Doué d'un extraordinaire talent, il ne s'est cependant jamais fié à son extrême facilité d'assimilation. Une chose qu'il ne savait qu'à demi, il ne la savait pas du tout et il piochait jusqu'à ce qu'il eût résolu le problème et vaincu l'obstacle. Voilà l'homme qu'il a toujours été.

Parmi ses confrères de classe, il y avait de rudes gars qui n'aimaient pas se laisser distancer. C'était Mgr Mathieu, Archevêque de Régina, Jean Chesson, des Provinces Maritimes, le Dr Hippolite Sirois, Lawrence Stafford, etc., toutes des intelligences de choix. Mais en ce temps-là,—je ne sais si l'on agit de même aujourd'hui,—le plus parfait accord régnait au milieu de toutes ces ambitions individuelles. Chacun était heureux des succès de son voisin; la jalousie baveuse n'avait pas encore mordu le sein de ces jeunes Athlètes. Aux épreuves du Baccalauréat, le nom de Thom Chase—petit nom qu'a toujours gardé depuis,—comme Roosevelt, celui de Teddy,—sortit le premier de l'urne, comme l'on s'y attendait d'ailleurs.

Cette même année, par atavisme ou par goût, il passa brevet avec le célèbre Docteur Lemieux,—qui l'aurait cru?—pour l'étude de la Médecine. Quelques mois après, il sortit un jour, du cabinet de dissection, dégouté de toujours travailler dans la chair humaine et vint s'enrôler sous nos drapeaux. Il était bien là, dans sa vocation. Ses talents et ses aptitudes l'y portaient et cette fois, il y tint ferme.

Trois ans de travail et d'application, trois ans de succès couronnés par une licence en Droit de la plus grande distinction et la médaille Dufferin décrochée haut la main.

III

En juillet 1877, il prête, au Palais, le serment d'avocat' et commence à pratiquer en société avec un Maître distingué d'alors, le Colonel Guillaume Amyct. Là, il s'aperçoit que le bagage de science juridique dont on nous charge à l'Université—quels que soient d'ailleurs, la bonne volonté et le magnifique enseignement des professeurs— ne correspond pas, tout à fait, aux exigences d'une jurisprudence toujours variable, selon les cas, mobile et par suite excessivement difficile à fixer, surtout dans notre province, où l'on applique simultanément la loi anglaise et française. Malgré la sécheresse du travail qui rend la tâche ingrate—comme il nous l'a souvent avoué,—il refit complètement son Droit et par étude soutenue, il est parvenu à une maîtrise qui l'honore et lui a apporté la fortune.

Quelques mois plus tard, il entre comme associé dans le bureau de l'honorable Réal Angers, leader du parti conservateur à Québec, sous la raison sociale de Angers, Larue, Casgrain & Angers.

A la mort du juge Alleyn, l'Université Laval l'appelle à la Chaire de Droit criminel.

Il sera désormais un avocat dans toute la plénitude de l'expression. Mais il y a ça...? La politique l'attire, lui sourit, le cajole, lui fait de l'œil. Restera-t-il insensible à tous ces appels séduisants? Malgré ses invites répétées, il tient ferme. Quelquefois, quand il y a nécessité absolue, il ira porter secours à un ami en danger. Il est même l'un des fondateurs du club Cartier; mais on dirait qu'il va saluer d'un adieu définitif cette enjoleuse qu'il sait si traîtresse, si frivole, si coquette, si brutale quand elle se met à faire des siennes. Mais non, elle le t. nait par un pan de sa robe.—C'est une amante tenace, cette gueuse ensorcelante—! Elle sut attendre son heure. Un peu plus tôt, un peu plus tard, il devait tomber dans ses filets.

Charles Langelier tout jeune, Charly Fitzpatrick, Miville Dechènes, L.-P. Pelletier, Adélar Turgeon, ses camarades plus jeunes étaient à la veille de jouer un rôle préminent dans la Législature... pourquoi pas lui?

Cependant, il n'avait pas perdu son temps dans son bureau d'avocat. La clientèle affluait et tout en préparant de gros

dossiers pour la Cour d'Appel, la Cour Suprême, le Conseil Privé et en ne s'éloignant pas du Palais, il sentait sa réputation grandir au dehors, parce que le public le jugeant par ses plaidoiries sérieuses, logiques et raisonnées avait confiance qu'il serait aussi bon homme d'Etat qu'il était excellent avocat. Sa riche culture, d'ailleurs, était un garant des grands services qu'il pourrait rendre.

Enfin, il se décide et en 1886, il pose sa candidature et est élu dans le comté de Québec pour la Législature locale. Il est fait conseil de la Reine en 1887. En 1894 il sera bâtonnier du Barreau de Québec, puis Bâtonnier Général de la Province de Québec. En 1908, il aura une audience du Roi Edouard VII au Palais St. James.

IV

Thomas Chase fut un homme heureux. Sans être toujours semé de roses, son chemin s'ouvre devant lui, large et droit. Est-ce que cette bonne chance qui le suit est un effet des caprices du hasard,—mot sous lequel se cache notre ignorance des lois qui régissent les choses,—ou la résultante d'un plan combiné, préconçu... ? Je m'y perds; mais comme les faits sont les faits et qu'il faut les accepter tels qu'ils sont, j'aime mieux croire qu'à certaines heures, il y a une force intelligente, mystérieuse, insoupçonnée qui pousse son homme et en fait une puissance.

En 1892, il est de nouveau élu, à Montmorency, pour la Législature locale et devient bientôt Procureur Général de sa province. Il avait juste 40 ans et était plein de sève et d'ardeur comme à 20 ans,—l'âge où l'on est capable de pratiquer toutes sortes de courage.—La loi électorale de Québec était loin d'être parfaite. Elle laissait libre cours à toutes les manigances et roueries des politiciens sans scrupule. Procureur Général, il eut le rare courage de mettre la hache en bois et de faire litière de toutes les vieilles pratiques électorales. D'un coup de trépan habile, il alla attaquer la corruption jusque dans ses germes. C'est la loi la plus sévère qui ait été édictée en pareille matière, au Canada.

Nommé président de la Commission Royale pour reviser et amender le Code de Procédure Civil, il y apporta d'importants changements et nous pouvons ajouter, sans crainte de

blesser la vérité que si l'on avait suivi son avis, ce fameux code resté ouvert à toutes les discussions et les finesses de praticiens retors, sans être aussi clair que de l'eau de roche pourrait être compris par un grand nombre de juges et d'avocats qui s'y perdent pour l'avoir trop étudié. Sous prétexte que nous sommes respectueux de nos lois françaises, nous gardons comme sacro-saintes, dans nos statuts, de vieilles rengaines, bonnes pour jadis, mais qui ne cadrent pas plus avec notre siècle, notre commerce, nos transactions journalières, nos mœurs, que la tenure seigneuriale dans notre état démocratique décentralisateur.

Et pendant ce temps-là, les autres provinces, nos sœurs, harmonisent leurs lois avec l'époque où elles vivent et les besoins de chaque jour. Notre jeu d'écrevisse ne leur va pas; elles marchent et font bien. La France elle-même, au dire de M. Viviani, ministre de la Justice, est à la veille de modifier le fonctionnement de ses tribunaux, de simplifier ses procédures, de les abrégier tout comme en Angleterre.

Je ne voudrais pas parler politique; mais comme je n'ai pas le droit d'oublier que je suis à ébaucher une silhouette parlementaire, il me faut bien quelque peu effleurer le sujet.

V

Si la vie privée ou publique d'un homme était tellement parfaite que le plus parfait miroir de justice pût la refléter immaculée, lumineuse, comme l'étoile du matin protagoniste de toutes les vertus, les hommes n'y feraient guère attention. Pourtant vous en verriez encore qui plisseraient dédaigneusement le bec, en dodelinant de la tête, disant:—"C'est drôle tout de même! Si on en fouillait les arcanes, elle ne serait pas si pure ni si brillante."

Vous jugez, sans peine que la critique acerbe, vinaigrée, fielleuse ne sera pas lente à saisir la mouche au vol, lorsqu'il s'agira d'un homme public qui a des opinions et sait les faire valoir, qui tous les jours est exposé aux événements et aux rencontres les plus inattendues,—cible vivante aux flèches de tout bois.—C'est ce qui arriva lorsque le Gouvernement fédéral, reconnaissant les talents et les aptitudes de M. Casgrain, le nomma avocat de la Couronne, dans la cause de Riel.

Il était jeune; après avoir consulté ses amis, il crut devoir accepter.

Au sein même du cabinet qui l'avait commissionné, siégeait un homme éminent, sir Adolphe Chapleau, le défenseur de Riel, lors de son premier procès. S'il avait entretenu un simple doute que son jeune ami risquait de forfaire à l'honneur en allant représenter le gouvernement, pour ceux qui ont connu l'homme, il était trop loyal, pour envoyer, même son pire ennemi, à une ruine certaine. Puis, l'avocat pas plus que le médecin ne choisit ses cas: il est obligé de marcher quand le devoir le commande, comme le juge est obligé de condamner lorsque le verdict l'y contraint. Il n'était d'ailleurs que "junior counsel". S'il n'avait pas accepté, un autre l'aurait fait... Où était donc le grand mal? nulle part.

Cependant, le cri était jeté, les journaux s'en emparèrent et... haro! en un clin d'œil, il fit le tour de la presse.

Ce n'est ni le temps, ni mon intention de raviver cette question qui fit autant de mal à notre pays que l'affaire Dreyfus en fit à la France; mais il est bon d'être juste. Pourquoi n'a-t-on jamais entendu un murmure contre l'avocat de record (Senior Counsel) ni le juge qui a prononcé la sentence? Est-ce parce que les deux premiers sont Anglais et l'autre un Canadien-français?

J'en suis témoin, pour l'avoir entendu de la bouche des éminents avocats de notre infortuné compatriote qui sont maintenant juges en chef de nos plus hautes cours de Justice. Louis Riel, lors de l'audience, enleva la parole à ses défenseurs, prit en mains sa propre cause et fit un plaidoyer qui l'aurait fait condamner par le plus sympathique des jurys.

Si sévère que fut le jugement d'un certain nombre contre la conduite de l'avocat de la Couronne, il était loin d'être équitable et le sentiment public a fait depuis longtemps justice de ces dénonciations intéressées. Il est réconfortant, quelquefois, de ne pas laisser courir dans l'histoire des propos malveillants, éternisant des légendes qui deviennent des vérités à force d'être répétées.

VI

On le retrouve encore en 1904 siégeant sur les banquettes de l'opposition, au parlement fédéral; mais là semble se terminer sa carrière publique. Il va maintenant se consacrer

tout entier à sa clientèle. Montréal est la métropole où il fixe sa tente. Nommé par Georges V, en 1911, membre de la Commission Conjointe des eaux limitrophes, dont il devient le président l'année suivante, il occupe ses nouvelles fonctions avec toute l'impartialité d'un juriconsulte conscient de son immense responsabilité. Il s'éloigne de plus en plus de la politique, bien sûr qu'elle ne le rattrapera plus.

Il se trompe encore,—elle est tenace, vous dis-je.

Au sortir du Cabinet Borden, l'honorable L.-P. Pelletier le désigne comme son successeur.—Si jamais les chefs du parti conservateur ont eu une lumineuse inspiration, ce fut bien celle de s'assurer les services d'un homme rompu aux affaires publiques comme l'était l'honorable M. Casgrain qui avait consacré le meilleur de sa vie à l'accomplissement des grands devoirs qui s'imposent à l'homme d'Etat; car il a déjà été ministre.

Il a été président du Club Lafontaine: par conséquent il est presque le disciple de ce grand Canadien que tout le monde révère comme un apôtre de la liberté. M. Casgrain n'est pas un tory, il appartient à l'école de sir John McDonald, dans la dernière moitié de sa vie, alors qu'il s'est assagi et a compris que la province de Québec devait tenir la place qui lui était due dans la Confédération. Ses adversaires le respectent parce qu'il parle avec autorité et dit sa pensée sans détour. Par tempérament, il ne sera jamais un extrême, parce qu'il a l'esprit pondéré. Il sait que l'équilibre des pouvoirs ne maintient par la discipline administrative des partis. Il a le sien et ne fait pas un crime aux autres, de ne pas partager ses opinions. Il croit avec sir Wilfrid Laurier qu'une saine politique ne doit pas se tenir isolée dans un camp retranché ou sur l'inaccessible montagne du Lama de Thibet; qu'il y a des accommodements, dans la vie, auxquels il faut se soumettre, des trêves qu'il faut respecter, des ententes qui ne sont pas de vaines paroles et des écrits, de simples chiffons de papier.

C'est pourquoi il sera une force dans le ministère et tout le monde s'en réjouit, libéraux comme conservateurs, parce que tous, nous sommes intéressés à avoir à la tête du pays, des hommes de notre province, capables de faire respecter nos droits.

VII

Avez-vous lu la conférence que fit l'honorable Ministre des Postes, à un déjeuner donné en son honneur, par le "Canadian Club" de Vancouver, C. A., le 15 août 1915?—C'est une œuvre magistrale, une rare pièce d'éloquence, une vision politique d'une étincelante clarté.

Désirez-vous de l'histoire?—D'un coup d'œil il embrasse les siècles depuis la plus haute antiquité jusqu'à nos jours et fait défiler devant nos yeux les nations orgueilleuses et les potentats qui ont tenté de courber les peuples sous leur monstrueuse hégémonie et rêvé d'être le centre de l'univers.

C'est Darius qui conquiert l'Inde, la Thrace et la Macédoine et vint honteusement se faire battre par les Grecs, à Marathon.—Alexandre qui franchit l'Hellespont, parcourt en vainqueur l'Asie jusqu'à l'Indus et laisse son empire à être partagé entre ses lieutenants.—Rome qui subjugué le monde, le soumet à ses lois et à ses mœurs et est ensuite asservie par les barbares.—L'Espagne, maîtresse sur terre et sur mer, qui elle aussi rêve de dominer l'Angleterre, et voit son "Invincible Armada" se briser sur les côtes des Isles Britanniques. L'Angleterre et la France qui dans une lutte puissante, se disputent la suprématie.—Bonaparte, le général invincible, parcourt la terre avec sa grande armée; il se heurte aux glaces de la Russie, lâche sa cavale à Waterloo et finit par avoir Sainte-Hélène pour prison et pour tombeau. Puis les Prussiens qui tournent leurs regards vers un puissant empire qui aurait l'hégémonie de l'Europe et le gouvernement du monde.

Nous sommes, aujourd'hui, plongés dans un conflit gigantesque, mais nous en sortirons victorieux. "Tous nos efforts, la somme de nos énergies, toutes nos ressources, jusqu'à l'extrême limite, seront consacrés à mener à bonne fin, cette lutte dans laquelle l'existence de l'Empire et l'indépendance du Canada sont en jeu. Ce n'est qu'alors que notre tâche sera accomplie."

M. Casgrain, en parlant comme il l'a fait à Vancouver, devant un auditoire plus ou moins préjugé contre nous, s'est imposé une mission généreuse qui mérite la reconnaissance de tous les patriotes. Il a montré du courage, un grand et rare courage en défendant ses concitoyens de la plus ancienne province du Dominion, contre les accusations, les tentatives de dépréciation et de dénigrement que des fanatiques n'ont

jamais cessé de porter contre les plus loyaux sujets de Sa Majesté.

Il a fait table rase des préjugés de race et de religion, et les a réprouvés.—Nous ne formons qu'un peuple. Nous n'avons qu'un idéal commun et tous, nous devons concourir à le soustraire aux attentats du Monstre.

Ici, sa phrase devient une fanfare claironnante qui met des frissons à la peau et de l'enthousiasme au cœur. Il n'a pas mission de défendre les libéraux, mais il ne permettra jamais, même aux siens de déclarer qu'il y a dans la province de Québec, un sentiment hostile à la guerre. Dès le début de la lutte, en compagnie de sir Wilfrid Laurier, de l'honorable M. Rodolphe Lemieux, de sir Lomer Gouin, il a pris la parole, dans une immense assemblée, au Parc Sohmer, et là enterrant leurs différends politiques, tous ont répété, d'un commun accord, que la seule préoccupation de tous les citoyens, devait être de trouver des moyens efficaces pour que le Canada remplisse son devoir et participe pleinement dans cette guerre d'agression qui menace l'Empire.—Le résultat fut le recrutement immédiat du 22ème Régiment Canadien-français sous le Colonel Gaudet.

En voulez-vous du dévouement canadien-français? de l'abnégation, de l'esprit de sacrifice, de la bravoure?—Le fils d'un ancien lieutenant-gouverneur, sir Réal Angers, entend l'appel du clairon à 250 milles au nord de Vancouver. Tout ce qu'il possède, ce sont deux chevaux. Il les vend et avec le prix, il achète son transport jusqu'à Montréal où il embrasse son père qu'il n'a pas vu depuis 6 ans et part pour le front; le fils de l'honorable M. P.-Ev. LeBlanc, notre lieutenant-gouverneur actuel, le fils de sir François Langelier, le colonel Dansereau, les Duchesnay, les de Salaberry, les Baby, les Archambault, les Casgrain, les Laviolette et mille, deux mille, dix mille autres... au front.

Est-ce assez pour assouvir votre rage de fanatisme, courageux francophobes que vous êtes?

VIII

M. Casgrain en robe, au Palais, et M. Casgrain en frac, en public ou à son fauteuil parlementaire, ne sont pas les mêmes orateurs. La différence est assez frappante entre ses

plaidoiries et ses discours politiques.—A la barre, c'est le plus calme des hommes. Son exposé est clair, les arguments se succèdent et s'enchaînent comme sous les doigts d'une fée; il suit l'ordre de ses idées, sans hâte; il est tout entier à sa cause; il la dissèque, en fait voir toutes les faces, en discute tous les points. Il en examine les plus petits détails et en tire des conclusions favorables. Quand il a fini sa plaidoirie, il ne reste plus grand'chose à glaner. Sa dialectique est surtout serrée, claire et précise.

En public, on dirait qu'il se transfigure. Ce n'est plus la même éloquence. On la reconnaît cependant à l'élévation des pensées et à la vigueur de l'expression; mais elle diffère sensiblement. L'orateur communique visiblement avec son auditoire. Il y a échange de sentiment et d'idées entre eux. Sa parole est comme une balle au milieu d'un cercle de joueurs. Elle est à tout le monde et à personne. Il s'adresse à tous et à chacun et à la moindre acclamation, son verbe devient plus chaud, il vibre sous l'émotion et éclate en périodes vigoureuses qui vont porter la conviction chez les siens et ébranlent celle des adversaires. Son geste est large et mesuré. M. Casgrain a la réputation d'être un rude jouteur et il ne l'a pas volée. Il est toujours prudent d'être sur ses gardes lorsque l'on a à le rencontrer. Il ne parle pas comme les autres ni les autres comme lui. Sa connaissance parfaite des deux langues lui donne une supériorité incontestable. Enfin, il prend sa place comme l'un de nos puissants orateurs; c'est en dire assez.

Il ne faut pas trop médire de nos institutions parlementaires. Si dans le passé, elles ont été un champ de culture favorable à l'éclosion de talents de tout premier ordre; que nous n'ayons pas à nous plaindre du présent, pourquoi, dans l'avenir, ne continueraient-elles pas d'opérer les mêmes miracles? Si, respectant une honorable tradition, les hommes de demain veulent immédiatement se mettre à l'œuvre et s'entraîner, il n'y a pas lieu de désespérer. La vie publique a ses revers, ses désenchantements, mais elle offre aussi des compensations à ses fidèles, pourvu que dans la poursuite de notre idéal, le bien public et l'intérêt général soient la préoccupation constante de nos pensées et la conscience, notre point d'appui.

ALFRED CLOUTIER.

